

Concours d'innovation i-Lab

Contexte et objectifs	
<p>Le 23e concours d'innovation i-Lab, financé par le Programme d'investissement d'avenir (PIA), est organisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en partenariat avec Bpifrance Financement. Ce concours a pour objectif de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté.</p>	
Nature des projets	
Thématiques	Toutes thématiques
Individuel/Collaboratif	Individuel
Type de chef de file	toute personne physique ayant créé son entreprise depuis moins de deux ans ou ayant pour projet la création, sur le territoire français, d'une entreprise de technologies innovantes, quels que soient sa nationalité, son statut ou sa situation professionnelle, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise
Modalités de financement	
Budget des projets	Dépenses
Financier	Bpifrance, dans le cadre du PIA
Subvention/AR	Subvention
Taux	Jusqu'à 60 % maximum de l'assiette des dépenses éligibles (montant max de 600 k€)
Dépenses éligibles	dépenses de personnel, de fonctionnement ou d'équipement (valeur amortissable de l'équipement sur la durée du soutien financier) directement liées au programme de recherche et de développement de l'entreprise créée : conception et définition des projets, propriété intellectuelle, études de marché, études de faisabilité, recherche de partenaires, expérimentation, développement de produits, procédés, services nouveaux ou améliorés, réalisation et mise au point de prototypes, de maquettes ou de pilotes, prestations de conseil, de formation et d'accompagnement
Durée	3 ans
Calendrier	
Date d'ouverture	23/11/20
Date de clôture	02/02/21 à 12h
Evaluation	Après une première analyse réalisée par Bpifrance Financement, les Secrétariats techniques régionaux (STR) assurent une première présélection des projets, sur la base des critères d'éligibilité et d'évaluation. Les projets ainsi présélectionnés font ensuite l'objet d'une expertise approfondie effectuée par Bpifrance Financement avec l'appui d'un prestataire sélectionné sur appel d'offres (1/ évaluation destinée à évaluer les capacités entrepreneuriales du candidat et, 2/ entretien entre les experts de Bpifrance Financement et du prestataire et le candidat). Après réalisation de l'ensemble des expertises approfondies, le

	Secrétariat technique national établit la liste (après avis des STR) des projets destinés à être présentés au jury. Chaque projet de cette liste est ensuite examiné par au moins deux membres du jury, qui disposent pour ce faire de l'ensemble du dossier de candidature du projet ainsi que du rapport d'expertise réalisé par Bpifrance Financement. Le jury se réunit ensuite pour délibérer et arrêter la liste des lauréats du concours.
Date des résultats	Début juillet 2021
Pour candidater	
https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/accueil.do?method=init	
Plus d'informations	
https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Concours-d-innovation-i-Lab-22543	